

**INTERDICTION DE CIRCULATION**

Les travaux sur la départementale 135 (de l’entrée de commune route de la Chapelle à la sortie route de Villeneuve) ont été repoussé et seront réalisés la semaine du 22 au 26 août. Ces travaux consisteront à la reprise complète de la bande de roulement.

Des déviations seront mises en place au fur et à mesure de l’avancement du chantier aini que des restrictions de circulation, et ce, de la façon suivante :

Semaine entière : **la circulation sera difficile, évitez au maximum de circuler entre 7h30 et 18h**

***Lundi et mardi*** : Rabotage de l’enrobé : sur la totalité de la zone de chantier, suivre les déviations misent en place.

***Mercredi***: La circulation sera **STRICTEMENT INTERDITE** **sur la zone 1 du plan** : de l’entrée de l’agglomération « route de Villeneuve » jusqu’à l’intersection « rue du Bourg » et « rue de la Petite Salle ».

Riverains concernés : 13, 14 et 14 bis Route de Villeneuve. Les riverains devront prévoir de stationner leur véhicule en dehors de ce périmètre s’ils souhaitent circuler et ce la veille ou avant 7h30.

***Jeudi***: La circulation sera **STRICTEMENT INTERDITE sur la zone 2 du plan** de l’entrée de la « rue du Bourg » et « rue de la Petite Salle » jusqu’au rond-point à l’intersection de la « route de la Chapelle » « rue des Petites Vallées ».

Riverains concernés : La totalité de la « Rue de la Petite Salle », de  « l’allée des Orchis » et de l’ « allée de la Grande Ouche » ainsi que les habitants du numéro 1 à 11 et de 2 à 12 de la « Route de Villeneuve ». Les riverains devront prévoir de stationner leur véhicule en dehors de ce périmètre s’ils souhaitent circuler et ce la veille ou avant 7h30.

***Vendredi*** : La circulation sera **STRICTEMENT INTERDITE sur la zone 3 du plan** du rond-point à l’intersection de la « route de la Chapelle » « rue des Petites Vallées » jusqu’à l’entrée de l’agglomération « route de la Chapelle ».

Riverains concernés : La totalité de la « Rue du Bois des Cheminées », « impasse du Bois des Cheminées » de l’« allée du Faix des Cheminées » « allée des Genévriers » et de l’ « allée Saint Charles » ainsi que les habitants du numéro 1 à 11 et de 2 à 12 de la « Route de la Chapelle ». Les riverains devront prévoir de stationner leur véhicule en dehors de ce périmètre s’ils souhaitent circuler et ce la veille ou avant 7h30.

*L’arrêt de bus est temporairement déplacé au stade et circulera normalement sauf le vendredi 26 arrêt le matin et le soir uniquement.*

*Dans la mesure du possible et suivant l’avancée les travaux, le ramassage des poubelles devrait être possible.*

***Nous vous demandons d’être prudents et de respecter les consignes données par l’entreprise.***